



- Cadastre**
- Comunes
 - Bât cadastéré
 - Mag. cadastre
 - Nouvelles constructions
 - Zones d'eau
 - Ruées principales

Zonages

- IAU : Secteur à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ae : Zone équipement en milieu agricole hors bâti
- Aes : Zone agricole réservée de biodiversité
- N : Zone naturelle et forestière
- Nes3 : Zone naturelle, Secteur réserve à l'exploitation de carrières
- Nes : Zone d'équipement non bâti en milieu naturel
- Ni : Secteur de loisirs de plein-air
- Nis : Zone naturelle réservoir de biodiversité
- Uk1 : Secteurs d'urbanisation ancienne de la centrale
- Ud : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Uq : Secteur d'équipements publics et collectifs
- Uj : Secteur d'habitats traditionnels
- Ukx : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales
- Ukx1 : Secteur qui correspond à des activités économiques industrielles et artisanales
- Ukx2 : Zone économique commerciale
- Ukx3 : Secteur qui correspond à des activités économiques tertiaire

Prescriptions

- 02 - Secteur concerné par un PPR (n+1)
- 25 - Zone humide à préserver
- 07 - Secteur paysager
- 08 - Terrain «libra» à protéger en zone urbaine
- 18 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 25 - Paléoaie sèche protégée
- 25 - Éléments ponctuels de continuité écologique et trame verte et bleue (Iles et bus)
- 25 - Zonif de Type 1
- 55 - Finalité de résidence principale
- 07 - Bâtiment patrimonial à protéger
- 16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- x - Char d'apage
- 25 - Hôte à préserver

